

jamais question de la nécessité d'acroître les impôts, de l'épargne obligatoire ou du lancement de formidables emprunts de guerre. Bien au contraire. Une importante taxe a été supprimée récemment. Les banques d'épargnes populaires ont vu leurs dépôts mensuels toucher de nouveaux sommets à maintes reprises. L'argent est tellement abondant qu'il a été récemment possible d'abaisser le taux de l'intérêt que portent les emprunts de l'Etat. Hitler semble avoir découvert le secret de tirer quelque chose de rien et avoir élaboré un système fondé sur le mouvement perpétuel. Ces changements, ajoute le *Times*, peuvent fort bien exiger une modification profonde de nos conceptions conventionnelles. Dans le domaine militaire, poursuit le *Times*, l'état-major français jouissait d'un prestige semblable en tout point à celui de nos autorités en matière de finance et d'affaires. Une persistance faite de préjugés...

J'invite le ministre des Finances (M. Ilsley) à noter particulièrement l'expression.

Une persistance faite de préjugés, poursuit le *Times*, dans les méthodes et les doctrines qui furent saines il y a cinquante ans peut aisément se révéler aussi coûteuse dans les domaines financier et économique que dans la poursuite effective de la guerre. La guerre peut n'être pas perdue pour autant, mais la paix le sera presque certainement. Nous devrions étudier les réalisations nazies, conclut le *Times*, disposés à adopter ce qu'elles peuvent offrir d'utiles et à en éviter les erreurs.

Le chef de l'opposition a affirmé que l'adoption des propositions avancées par l'honorable député de Parry-Sound bouleverserait tout. Je tiens à rappeler au chef de l'opposition que, d'après le *Times* de Londres, l'Allemagne a recours à ce genre de méthodes financières et qu'elle est en train, pied à pied, pas à pas, de nous bousculer hors de la carte mondiale et, si nous n'y prenons garde en modifiant nos méthodes sans tarder, elle pourra bien nous faire perdre littéralement la tête.

Aujourd'hui le budget prévoit un déficit de 1,850 millions. Je tiens surtout à savoir comment on comblera ce déficit. Je ne doute aucunement qu'on y pourvoira en grande partie par la création de monnaie et j'espère bien que quand cette monnaie sera créée, elle le sera par la Banque du Canada et non par les banques à charte. Qu'on me permette de mentionner une rumeur qui circule actuellement. Je sais bien que le ministre dira peut-être qu'il ne faut pas tenir compte des rumeurs. Cependant, j'ai lu celle-ci dans un des journaux d'Ottawa et je compte que le ministre avisera immédiatement aux moyens de la réfuter. Le bruit court que la prochaine émission d'obligations comportera des titres à deux pour cent et libres d'impôt. Ce bruit est-il fondé?

L'hon. M. ILSLEY: Je n'en ai rien entendu. Elle n'est aucunement autorisée.

M. QUELCH: Je suis heureux de ce que le ministre récuse cette intention car, le cas

échéant, les particuliers très riches, soucieux de se soustraire à un tarif d'impôts élevé, pourraient placer leur argent en obligations à deux pour cent, libres d'impôt, et esquiver toute taxation. Ce serait une situation profondément injuste.

L'hon. M. ILSLEY: L'honorable député n'a pas besoin de me le dire.

M. QUELCH: Je suis heureux que le ministre infirme cette rumeur car très souvent les rumeurs ont le don de se réaliser. En tous cas, elle a paru il y a trois jours dans un des journaux d'Ottawa, le *Citizen*, je crois. On y disait qu'elle venait de bonne source, mais elle ne figurait pas dans un article de fond. Il s'agit d'une lettre qu'adressait au *Citizen* un citoyen de Toronto qui prétendait avoir obtenu le renseignement de bonne source.

Or, le ministre des Finances ne semble pas s'inquiéter outre mesure de l'énorme augmentation de la dette qui se produit en ce moment. Il est facile de comprendre pourquoi le ministre adopte cette attitude; il sait que le gouverneur de la Banque du Canada, M. Graham Towers, a prétendu que la dette publique constitue un actif national. Je veux faire preuve de justice et je vais citer ses paroles mêmes. L'honorable député de Vancouver-Burrard (M. McGeer) a posé la question suivante à M. Towers:

D. Pouvez-vous songer à un moyen qui nous permettra de jamais acquitter notre dette?

Voici la réponse de M. Towers:

Comme les dettes du Gouvernement constituent un actif du peuple canadien, je ne vois pas de raisons de s'inquiéter sauf dans la mesure où le Gouvernement croit que la distribution de cet actif n'est pas satisfaisante, et il peut alors prendre des mesures pour remédier à cet état de choses en autant que le permet le pouvoir législatif, de fait, j'imagine de toutes façons, au moyen d'impôts sur le revenu, de droits successoraux et de toutes mesures jugées appropriées.

D'une façon générale, j'approuverais cette déclaration tant que nous voudrions nous en tenir au système des dettes, et que nous considérerons la dette nationale comme un actif pourvu qu'il y ait une juste répartition de cette dette. Si chacun possédait un montant égal et se trouvait en possession d'un actif pour contrebalancer le passif, chacun serait taxé d'un montant semblable par rapport à ce qu'il reçoit. Et on obtiendrait exactement le même résultat en annulant le tout.

Mais malheureusement ce n'est pas la situation au Canada. Un nombre relativement peu élevé de personnes possèdent la dette nationale qui est, dit-on, un actif. Donc ces quelques personnes touchent les intérêts sur la dette tandis que le reste de la population acquitte les impôts qui servent au paiement de ces intérêts. En d'autres termes, il s'agit

[M. Quelch.]